

A2J ELEC
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 2 000 euros
Siège social : 3, chemin des Auges
72130 DOUILLET
913 366 894 RCS LE MANS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 29/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre, Le vingt-neuf février, A 14 heures,

Monsieur Jérôme BRIDEL, demeurant 3, chemin des Auges 72130 DOUILLET,

Propriétaire de la totalité des 200 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société A2J ELEC,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- **Modification de l'objet social,**
- **Modification corrélative des statuts,**
- **Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique décide d'étendre l'objet social aux activités de « **Installation et entretien des panneaux photovoltaïques et bornes de recharge pour véhicules électriques** » et, en conséquence, de modifier l'article 2 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet :

- **Electricité générale, domotique, pose, entretien et réparation de systèmes d'alarmes et de vidéosurveillance, de systèmes de motorisation de portails et volets motorisés ainsi que toutes activités connexes ou complémentaires,**
- **Installation et entretien des panneaux photovoltaïques et bornes de recharge pour véhicules électriques**

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été signé ultérieurement au moyen de DocuSign Signature, plateforme de signature électronique.

Conformément aux dispositions combinées des articles 1366 et 1367 du Code civil, les signataires s'accordent pour reconnaître à la signature électronique générée par DocuSign Signature la même valeur probante que la signature manuscrite sur support papier et reconnaître que le présent procès-verbal signé de manière dématérialisée vaut preuve de son contenu, de l'identité des signataires et de leur consentement aux obligations et conséquences de fait et de droit qui en découlent. En conséquence, ils renoncent à toute réclamation qu'ils pourraient avoir l'un contre l'autre du fait de l'utilisation de DocuSign Signature.

Suivent les signatures électroniques.

L'associé unique et gérant
Jérôme BRIDEL

DocuSigned by:
Jérôme Bridel
08AEC8D1E6E64C2...